

**Détermination :** Suite à la réponse à l'initiative 09.M-250

Le Grand Conseil vaudois souhaite que le Conseil d'Etat s'inspire de l'expérience faite avec l'initiative « D'Artagnan » pour définir l'application du devoir de réserve du personnel enseignant dans le cadre de l'initiative « Ecole 2010 ».

Lausanne, 23.3.2010